

## L'actu du jour

### Décorateur pour animaux

Tu connais peut-être déjà la série de jeux Animal Crossing, où tu t'installes dans un nouveau village peuplé d'animaux rigolos pour démarrer une nouvelle vie. Dans ces jeux, beaucoup de fans passaient des heures à peaufiner la décoration de leur maison. À tel point que cela a donné l'idée à Nintendo de dédier un jeu entièrement à la déco, dans cet univers coloré et créatif.



© Nintendo

#### Le métier de décorateur

Décorer, c'est un métier, dans Animal Crossing : Happy Home Designer. Alors que dans la saga classique, tu pouvais associer tout et n'importe quoi, selon tes goûts. **Dans cette déclinaison, il faut respecter les goûts des clients.** Car ce sont eux qui passent commande et qui vont continuer à te faire travailler s'ils aiment tes idées.

Pourquoi en parle-t-on ?

**Animal Crossing : Happy Home Designer** vient de sortir en France.



© Nintendo

### Toujours plus de travail !

Et si tu réussis tes premières commandes, c'est la ville qui va faire appel à toi. **Alors, tu pourras décorer les jardins, l'école, la mairie.** Décider de la construction de nouveaux bâtiments ou d'en agrandir d'autres. Bref, tu vas pouvoir refaçonner le village à ton goût.



© Nintendo

### Et des cartes

Avec le jeu, il y a des petites cartes et figurines Amiibo, qui sont reconnues par ta console (uniquement sur New 3DS, pour la 3DS classique, il faut un accessoire supplémentaire, attention !). Tu peux tout à fait jouer sans elles, mais elles débloquent **des contenus supplémentaires** et tu peux aussi t'en servir pour sauvegarder certaines décors. C'est un bonus pour les plus accros au jeu. Tu l'as compris, si la déco, ce n'est pas ton truc, ce n'est pas dans ce jeu qu'il faut investir. Mais si tu aimes peaufiner le look de tes maisons dans les autres jeux de la saga, tu vas être aux anges. **Tous les menus sont bien pensés**, et il est très facile de trouver comment faire plaisir aux habitants. C'est vraiment un jeu à part, pour les passionnés du titre le plus « **kawaii** » de Nintendo.



© Nintendo

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)